



Bastia
CITÀ DI CULTURA

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 15 décembre 2022**

Objet : Optimisation du plan de financement relatif à l'opération « Création d'une restauration à l'école A.B. DEFENDINI »

Date de la convocation : 9 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 9 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de décembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 21

Nombre de membres présents : 27

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur ROMITI Gérard ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame de GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;
Monsieur MILANI Jean-Louis à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Monsieur LUCCIONI Don Petru à Madame ORSINI-SAULI Laura ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI d'ULIVO Marie-Pierre ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Laura à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur LINALE Serge à Monsieur FABIANI François ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2334-42 ;

Vu la circulaire NOR : TERB2000342C du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 14 janvier 2020 relatives aux Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020 ;

Vu le PO FEDER – ITI Axe 6 PI 9B Cohésion sociale ;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2021/SEPT/01/16 en date du 24 septembre 2021 modifiant le plan de financement relatif à l'opération « Création d'une restauration à l'Ecole AB Defendini » ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 13 décembre 2022 ;

Considérant qu'il convient de revoir le plan de financement de l'opération citée ;

Considérant que l'estimation a été établie au second trimestre 2021 et les notifications des marchés ont eu lieu au mois d'août 2022 ;

Considérant que durant ce laps de temps, le coût des matières premières et les prix de la construction ont fortement augmenté (à titre d'information, l'indice BT01, dans cet intervalle, a augmenté d'environ 11,6 %) expliquant cette réactualisation du montant des travaux ;

Considérant que l'opération s'élève aujourd'hui à 3 162 983.03 € ;

Considérant qu'afin de minimiser sa part d'autofinancement, la Ville de Bastia souhaite optimiser son plan de financement avec des fonds supplémentaires disponibles sur l'axe 6PI 9B de l'ITI ;

Considérant qu'au titre du PO FEDER – ITI Axe 6 PI 9B Cohésion sociales, les dépenses éligibles s'élèvent à 3 041 712.73 € et concernent l'ensemble des travaux à l'exception de ceux liés aux réseaux (hors réseaux basse consommation).

Après avoir entendu le rapport de Madame Jeromine VIVARELLI MARI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur SIMEONI Gilles et Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ne participent pas au vote.

Article 1 :

- **Approuve** l'optimisation du plan de financement de l'opération suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Mission de Moe	284 336,09 €	PO FEDER – ITI Axe 6 PI 9B Cohésion sociale	156 384,85 €
		Ville de Bastia	127 951.24 €
Total dépenses	284 336,09 €	Total Recettes	284 336,09 €

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Travaux	3 162 983.03 €	Dotation Ecole 2020-2024	343 750.00 €
		DSIL	343 750.00 €
		PO FEDER – ITI Axe 6 PI 9B Cohésion sociale	1 825 027.64 €
		Ville de Bastia	650 455.39 €
Total dépenses	3 162 983.03 €	Total Recettes	3 162 983.03 €



Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements et signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.